

**ATTESTATION POUR L'INSCRIPTION A L'A.L.S.H. DE BOULOC
VALABLE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOUT 2027**

Je soussignée Sylvie SAVY, Maire de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc, atteste que :

- Nom : Prénom :
- Nom : Prénom :
- Nom : Prénom :

Enfants de (Nom, prénom et adresse du représentant légal) :

.....

.....

.....

sont domiciliés sur la commune et peuvent à ce titre fréquenter le Centre de Loisirs de Bouloc.

La Municipalité s'engage à participer financièrement au fonctionnement du Centre de Loisirs fréquenté par le(s) enfant(s) sus nommé(s), selon les modalités fixées par la convention signée avec la Mairie de Bouloc.

Cette attestation est valable pour les périodes ci-dessous :

- ☐ Toussaint 2026
- ☐ Noël 2026
- ☐ Vacances d'hiver 2027
- ☐ Vacances de printemps 2027
- ☐ Mercredi après-midi
- ☐ Juillet 2027
- ☐ Aout 2027

A Villeneuve-lès-Bouloc, le

Signature du Maire ou de son représentant

Cachet de la Mairie

Les Données fournies sont destinées uniquement à la mairie de Villeneuve-lès-Bouloc et ne sont pas communiquées à des tiers en dehors de votre transmission de cette attestation à l'ALSH de Bouloc. Elles sont traitées à des fins d'attester que les personnes sont domiciliées dans la commune de Villeneuve-lès-Bouloc afin de fréquenter l'ALSH de Bouloc. Elles sont conservées pour une durée de 1 an correspondant à l'année scolaire en cours citée dans le titre du document.

Vous avez le droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos Données, la limitation du Traitement, de vous opposer au Traitement.

Pour exercer vos droits ou pour toutes informations supplémentaires relatives aux Traitements de vos Données à caractère personnel, contactez le Délégué à la Protection des Données de la mairie par courriel : dpo@villeneuvelesbouloc.fr ou à l'adresse postale suivante 2 route d'Ensarla, 31620 VILLENEUVE-LÈS-BOULOC.

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).